



150

NUMERO

Jeudi 23 octobre 2003

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

« QUEL AVENIR POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER ? »

RAPPORTEUR :

BERNARD CARIOT

AU NOM DE LA SECTION
DES RELATIONS EXTERIEURES

PRESIDEE PAR
RENE SOUCHON

Parmi les quelques pays qui entretiennent hors de leurs frontières un réseau d'établissements scolaires, la France occupe sans conteste la première place. L'ampleur de ce réseau concourt à la présence d'importantes colonies expatriées qui participent au rayonnement économique, politique et culturel de notre pays tout en assurant auprès des jeunes étrangers scolarisés la permanence de l'influence linguistique et culturelle de la France.

Or un certain nombre d'incertitudes pèsent sur son devenir liées aussi bien à l'exercice de ses missions dans un monde qui change qu'aux moyens dont il dispose pour y faire face. Il serait dommageable que la France laisse un tel outil s'affaiblir.

Le Conseil économique et social a souhaité au travers de ses propositions interpeler les pouvoirs publics sur l'urgence de choix et décisions qui permettent à ce réseau de garder toute son efficacité et de rester pleinement l'atout qu'il a longtemps représenté et que nombre de pays nous envient.

Compte tenu de la contrainte budgétaire, les réponses à ces difficultés ne sauraient être purement financières. Elles reposent sur une authentique réflexion portant sur la place à reconnaître à l'enseignement français à l'étranger.

Les propositions du Conseil économique et social ont un double objectif :

- faciliter l'adaptation de notre réseau à l'évolution internationale tout en maintenant une qualité reconnue ;
- optimiser sa répartition territoriale et ses moyens de fonctionnement.

ASSEMBLEE PLENIERE

DES

28 ET 29 OCTOBRE 2003

■ Publication 01 44 43 60 47
Service de la communication

■ Diffusion 01 44 43 63 30

Service des archives et de la distribution

■ Service de presse 01 44 43 61 25/21

■ www.ces.fr

I – VEILLER A MAINTENIR LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER TOUT EN L'ADAPTANT AUX EVOLUTIONS INTERNATIONALES

A. Mieux prendre en compte la dimension internationale dans l'enseignement français à l'étranger et en France

La qualité de l'enseignement français à l'étranger est reconnue. Elle ne saurait cependant suffire pour attirer les élèves étrangers, certes majoritaires dans le réseau mais dont le nombre tend à diminuer.

Pour ce, il conviendrait de renforcer l'ouverture au pays d'accueil en développant l'enseignement de la langue locale mais aussi en aménageant les programmes comme cela se fait déjà en histoire-géographie.

Une réflexion s'impose également sur le diplôme délivré à l'issue du secondaire. Le baccalauréat actuel demeure insuffisamment tourné vers l'international et ne permet pas l'accès à toutes les universités étrangères. Un véritable baccalauréat international devrait s'inspirer de l'Abibac franco-allemand.

Pour prendre en compte cette dimension internationale, il est enfin indispensable d'intensifier la coopération en matière d'échanges d'enseignants qui pourraient au demeurant contribuer à la mise en place de filières françaises dans les établissements étrangers et alléger ainsi le réseau AEFÉ en Europe.

Ces adaptations auront d'autant plus de chances de succès que les élèves seront mieux informés et orientés au cours de leur scolarité, ce qui suppose un renforcement des procédures d'orientation et une diversification des voies de formation professionnelle.

B. Assurer une meilleure articulation entre enseignement secondaire et supérieur

Si une majorité d'élèves français du réseau intègre les établissements d'enseignement supérieur métropolitains, les élèves étrangers privilégient largement les systèmes universitaires anglo-saxons.

Il importe donc d'assurer un suivi des élèves qui permettra notamment aux entreprises françaises implantées à l'étranger de les contacter mais aussi de valoriser auprès d'eux le potentiel de nos établissements d'enseignement supérieur. A cet égard, après quinze ans d'existence, il conviendrait de dresser un bilan de l'action d'Edufrance.

C'est cependant aux établissements eux-mêmes et notamment aux universités, qu'il revient prioritairement d'adopter une stratégie plus offensive en matière d'accueil d'étudiants étrangers, à l'instar de ce que font les grandes écoles.

Néanmoins, seule une étroite concertation entre les écoles à l'étranger, les académies qui les soutiennent et les établissements d'enseignement supérieur métropolitains permettra une évolution rapide.

II – OPTIMISER LA REPARTITION TERRITORIALE DU RESEAU ET SES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Si notre système éducatif à l'extérieur doit pleinement jouer son rôle au service des enfants français à l'étranger et du rayonnement international de notre pays, notre réseau doit disposer d'une certaine souplesse lui permettant de se redéployer en fonction de nos intérêts stratégiques, politiques, économiques et culturels.

Une telle démarche implique préalablement une redéfinition des choix stratégiques de notre présence culturelle en tenant compte de l'existence de réseaux voisins tels que les centres culturels ou les Alliances françaises.

Dans les zones où notre réseau est particulièrement dense, il s'avère indispensable, compte tenu de la contrainte budgétaire, d'en réduire le coût en étudiant, établissement par établissement, les changements à opérer pour l'optimiser et de dresser un état prospectif des redéploiements nécessaires pays par pays.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces propositions, deux problèmes sont à traiter en priorité :

- **L'enseignement de substitution**, en valorisant et en développant notre coopération éducative ;

- **Le cas de l'Europe** en assurant une meilleure visibilité du réseau AEFÉ auprès de l'Union européenne, mais également en redéfinissant la carte européenne avec une mise en cohérence des différents dispositifs existants, en développant le plurilinguisme et en promouvant les établissements européens dans les pays tiers.

Plus généralement afin de **mieux utiliser les moyens de fonctionnement existants**, les voies suivantes mériteraient d'être suivies :

- Instaurer une réelle politique contractuelle entre l'AEFE et les établissements, ce qui implique de sortir d'une gestion à court terme pour s'engager résolument dans l'élaboration et la mise en œuvre de contrats d'objectifs, de moyens et de résultats afin notamment de réguler les droits de scolarité dont l'augmentation est préoccupante ;

- Assurer une progression budgétaire annuelle des crédits qui laisse une réelle marge de manœuvre en matière de bourses et d'investissements immobiliers. Face à des besoins aussi importants que diversifiés, le Conseil économique et social préconise que l'AEFE puisse bénéficier d'une plus grande souplesse dans la gestion de ses moyens et notamment que :

- conformément aux dispositions de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances, les moyens alloués au fonctionnement du réseau scolaire à l'étranger fassent l'objet d'un contrat de cinq ans entre l'Etat et l'AEFE. Ainsi, la dotation annuelle de l'Agence verrait son montant arrêté en fonction des réalisations déjà accomplies dans le cadre des objectifs prévus au contrat ;

- la dotation consacrée aux bourses fasse l'objet de revalorisations annuelles permettant de répondre à une demande sociale croissante, que l'augmentation constante des frais de scolarité ne fait qu'accentuer ;

- l'AEFE se voie confier la maîtrise totale de l'utilisation des crédits d'investissement immobilier relevant du titre V du budget et destinés à certains établissements du réseau scolaire.

- S'efforcer de dégager de nouveaux moyens financiers à trois niveaux :

- celui des entreprises grâce au bénéfice de la loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations. De même le versement au profit de certains établissements d'une fraction de la taxe d'apprentissage devrait être autorisé ;

- celui du pays d'accueil ;

- par un effort interne au réseau en faveur du parc immobilier (mise en place d'un fonds d'investissement alimenté par les loyers versés par les établissements en gestion directe, création d'un fonds mutualisé pour les établissements conventionnés).

- Rechercher des synergies possibles entre les établissements scolaires et les autres réseaux culturels.

- Sauvegarder la cohérence des équipes pédagogiques en :

- veillant à maintenir un juste équilibre entre les trois catégories d'enseignants (expatriés, résidents et recrutés locaux) ;

- trouvant une issue juridique au problème posé par les recrutés locaux fonctionnaires en disponibilité qui souhaitent obtenir le statut de détachés administratifs.

- Veiller aux conditions de réinsertion des enseignants expatriés à leur retour en métropole.

- Renforcer la coordination entre l'AEFE, la DGCID et le ministère chargé de l'Education nationale.

- Impliquer davantage le ministère de l'Education nationale en lui transférant la charge des bourses scolaires et des traitements indiciaires des enseignants.

- Donner une véritable autonomie à l'AEFE.

- Ouvrir le conseil d'administration de l'Agence au monde de l'entreprise et au Conseil économique et social.

- Créer un observatoire auprès des pouvoirs publics.

- Associer l'enseignement français à l'étranger au Débat sur l'école.

Assemblée plénière

28 et 29 octobre 2003

BERNARD CARIOTné le 24 Octobre 1942 à Paris
marié, 3 enfants, 3 petits-enfants**Conseil économique et social**Vice-président du Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement
Membre de la Section des Relations extérieures

Membre de la Délégation pour l'Union européenne

Formation et activités professionnelles

Après une formation d'ingénieur en électro-mécanique puis en photographie, il crée en 1964 une entreprise de photographie industrielle qu'il mène jusqu'en 1969

Il s'installe en Allemagne en 1969 où il dirigera une société de distribution de chaussures jusqu'en 1973. Il crée alors une agence commerciale pour l'industrie de la chaussure, une unité de production d'accessoires en 1990 ainsi qu'un cabinet de consultant en 1996, qu'il dirige jusqu'à ce jour.

Il est administrateur de la Chambre de commerce française en Allemagne et Conseiller du Commerce extérieur de la France depuis 1987

Mandat électif

Délégué des Français d'Allemagne au Conseil supérieur des Français de l'Étranger.

Il siège, depuis 1982, au sein de cette assemblée représentant les Français établis hors de France auprès du gouvernement

Associatif

Administrateur de l'Union des Français de l'Étranger depuis 1986, il en a été le Secrétaire général de 1990 à 2000.

DécorationsChevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**« QUEL AVENIR POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER ? »****RAPPORTEUR : BERNARD CARIOT**

Pour le Conseil économique et social, l'enseignement français à l'étranger est un élément essentiel de notre politique extérieure.

Pour qu'il continue à être un instrument de notre rayonnement politique, économique et culturel, il est indispensable de prendre un certain nombre de choix et décisions qui permettent à ce réseau de garder toute son efficacité et de rester pleinement l'atout qu'il a longtemps représenté. Il s'agit de :

I – Faciliter l'adaptation de notre réseau à l'évolution internationale tout en maintenant une qualité reconnue**A – Pour mieux prendre en compte la dimension internationale dans l'enseignement français, il est nécessaire de :**

- renforcer l'ouverture au pays d'accueil en développant l'enseignement de la langue locale et en aménageant les programmes ;
- développer un véritable baccalauréat international, en s'inspirant de l'Abibac franco-allemand ;
- intensifier la coopération en matière d'échanges d'enseignants ;
- renforcer les procédures d'orientation et diversifier les voies de formation professionnelle ;
- développer la coopération avec les académies partenaires.

B – Assurer une meilleure articulation entre enseignement secondaire et enseignement supérieur :

- assurer un suivi des élèves qui permettra de valoriser auprès d'eux le potentiel de nos établissements d'enseignement supérieur ;
- dresser un bilan de l'action d'Edufrance ;
- inciter les universités à adopter une stratégie plus offensive en matière d'accueil d'étudiants étrangers ;
- favoriser la concertation entre les écoles à l'étranger, les académies partenaires et les établissements d'enseignement supérieur métropolitains.

II – Optimiser la répartition territoriale du réseau et ses moyens de fonctionnement

Il conviendrait de :

- redéfinir les choix stratégiques de notre présence culturelle à l'étranger ;
- traiter en priorité la question de l'enseignement de substitution et le cas de l'Europe ;
- mieux utiliser les moyens de fonctionnement existants en instaurant une véritable politique contractuelle entre l'AEFE et les établissements, en assurant une progression budgétaire annuelle des crédits ;
- s'efforcer de dégager de nouveaux moyens financiers au niveau des entreprises (loi du 1^{er} août 2003 sur le mécénat, les associations et les fondations), au niveau du pays d'accueil et pour un effort interne en faveur du parc immobilier ;
- sauvegarder la cohérence des équipes pédagogiques en veillant à maintenir un juste équilibre entre les trois catégories d'enseignants ;
- veiller aux conditions de réinsertion des enseignants expatriés à leur retour en métropole ;
- renforcer la coordination entre l'AEFE, la DGCID et le ministère chargé de l'Education nationale ;
- impliquer financièrement le ministère de l'Education nationale (prise en charge des bourses scolaires et des traitements indiciaires des enseignants) ;
- donner une véritable autonomie à l'AEFE ;
- ouvrir le Conseil d'administration de l'Agence au monde de l'entreprise et au Conseil économique et social ;
- créer un observatoire auprès des pouvoirs publics ;
- associer l'enseignement français à l'étranger au débat de l'école.